

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date et heure de la séance : 15 novembre 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 6

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN -Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL – M. José MAGALHAES Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAFAIRE – MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jean-François RAZAVET procuration à M. Pierre FERNAND – Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absents : MM. Damien BONJEAN - Thibaut FABRY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/11/15/002

OBJET : Autorisation du Maire à souscrire un emprunt pour le budget principal

Monsieur PRESLE rappelle qu'il a été prévu l'inscription d'un emprunt de 2 400 000 € au budget primitif 2023 en vue de financer une partie de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles, tranche optionnelle A : construction du pôle élémentaire. Du fait du décalage sur l'année 2024 de l'encaissement de certaines recettes liées aux subventions, il a été décidé de porter la souscription de l'emprunt à 2 500 000 €.

L'Adjoint aux finances précise aux conseillers que la commune a mis en concurrence différents établissements bancaires. Une analyse des offres reçues en mairie dans le délai imparti, a ensuite été menée.

La proposition la plus avantageuse s'avère être celle du Crédit Agricole Centre France, selon les caractéristiques suivantes :

Emprunt à taux fixe pour un montant de	2 500 000 €
Taux d'intérêt	3.88 %
Déblocage des fonds	à partir de fin novembre 2023

Périodicité de remboursement	trimestrielle
Nombre d'échéances	60
Date de la 1^{ère} échéance	1^{er} mars 2024
Frais de dossier	1 250 €
Somme des intérêts	739 625 €
Coût total du crédit	3 240 875 €

La mobilisation des fonds est à prévoir au 30 novembre 2023, le remboursement s'effectuant par le biais d'échéances trimestrielles dont le montant du capital est constant, à compter du mois de mars 2024.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale des finances, réunie le lundi 06 novembre 2023, a émis un avis favorable à cette proposition d'emprunt.

Monsieur PRESLE invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France selon les modalités ci-dessus,
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint en charge des finances, à signer le contrat de prêt correspondant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A LA MAJORITE (3 Votes CONTRE / Margaux FOURTIN, Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie PARIS

Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 16 novembre 2023.
Reçu en préfecture le

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.